



**Position de Fondact n°1
exprimée le 15 juin 2010**

Pourquoi Fondact s'oppose à toute nouvelle taxation de l'épargne salariale

Fondact, association d'entreprises qui défend et développe depuis 30 ans l'intéressement, la participation et l'actionnariat dans l'entreprise s'inquiète de voir poindre dans le débat sur les retraites un risque de préemption des mécanismes d'épargne salariale pour combler les déficits. Cette piste est une fausse piste.

D'abord parce que plus un salarié épargne, moins il craint pour sa retraite.

C'est son logement, c'est son plan d'épargne salariale, PEE et PERCO, et toutes autres formes de placement qui constituent ses ressources de remplacement lorsqu'il aura quitté la vie active. Les entreprises et leurs salariés ne s'y sont pas trompés. Entre 2004 et 2008 le nombre de sociétés disposant d'un plan d'épargne salariale a quasiment doublé et plus des trois quarts des salariés bénéficient d'une épargne entreprise. Les montants investis sur le PERCO connaissent une progression fulgurante. Et ce, malgré la crise qui a amputé les montants distribués et malgré la possibilité nouvelle de ne plus épargner sa participation. Toucher à l'épargne salariale, c'est donc faire reculer l'épargne et accroître les craintes pour l'avenir. L'entreprise est devenue un lieu que privilégie le salarié pour se constituer une épargne. Ce qui est nécessaire aujourd'hui, c'est de multiplier les lieux et occasions d'épargne longue et non de les réduire.

Ensuite parce que taxer la participation et l'intéressement pour financer la retraite est inopérant.

Pourquoi ? D'abord parce que ce n'est pas à la hauteur du problème : remettre dans le droit commun fiscal et social la participation et l'intéressement rapporterait moins de 5% du déficit des caisses de retraite évalué en 2050. Mais en fait beaucoup moins car il y a fort à parier que si l'intéressement est taxé comme un salaire, il n'y aura plus d'intéressement et que la participation elle-même ne sera plus stimulée par son statut fiscal actuel. Ensuite parce qu'il n'est pas sain de mettre une recette variable (les montants d'intéressement et de participation peuvent varier fortement et dans le temps et d'une entreprise à l'autre) face à une dépense fixe, celle des retraites. Et surtout parce que l'on se sera ainsi privé d'un levier de management favorable à la croissance, particulièrement utile en période de sortie de crise.

Enfin parce qu'il est facile de renforcer l'épargne longue des salariés par la participation et l'intéressement.

Comment ? En revenant sur la possibilité ouverte depuis deux ans de toucher immédiatement sa participation, et aussi, pour ce qui est de l'intéressement, en renversant le système de choix par défaut du salarié, qui verrait ainsi son intéressement automatiquement versé dans son plan d'épargne salariale sauf s'il demande à le percevoir tout de suite. Les salariés se constitueront ainsi au fil des ans une épargne longue, qu'ils pourront librement affecter à la préparation de leur avenir en laissant fructifier cette épargne, en achetant leur logement ou encore en alimentant leur PERCO si leur entreprise en propose un. L'opération peut même être abondée par l'employeur si l'entreprise donne une priorité à la préparation de la retraite. Quoi qu'il en soit la souplesse des mécanismes est telle que le salarié peut ensuite sortir du PEE ou du PERCO pour effectuer un investissement immobilier. Economiser pour sa retraite ou acheter un bien immobilier sont les meilleures précautions à prendre pour préparer la fin de son activité professionnelle.

Fondact est une association qui rassemble les acteurs de la vie économique et sociale animés par la volonté de promouvoir et développer la participation des salariés sous toutes ses formes au sein des entreprises et des organisations. Elle regroupe une centaine d'adhérents, entreprises, sociétés de gestion, cabinets de conseils juridiques et managériaux, syndicats professionnels et personnalités qualifiées du monde universitaire, journalistique et politique. Fondact est présidée par Michel Bon.

Contact : Isabelle de Saint Sernin – Xavier de Yturbe

Tél : 01 46 22 00 02

Mail : contact@fondact.org

www.fondact.org